



**Label**  
Bronze 2019-2020



## ASSOCIATION DE TIR A L'ARC DE CHENÔVE (A.T.A.C.)

15 rue de Marsannay 21300 Chenôve

Agrément fédéral n° 02211016

Agrément jeunesse et sport n° 21 S 297

# PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES LICENCIÉS DU CLUB ATAC

## ACCES AU PAS DE TIR DU PLATEAU

- Réservation des créneaux horaires pour l'entraînement sur le site du club:

<https://www.asc-tiralarc-chenove.sportsregions.fr>. INFO PRATIQUE/RESERVATION

Chaque licencié accède au site avec son adresse mail et son mot de passe.

Il réserve ses créneaux horaires, un mail de confirmation et de traçabilités lui est envoyé ainsi qu'à l'administrateur du site.

Une attention particulière sera apporté par l'ensemble des licenciés pour favoriser l'accès au pas de tir,

- en semaine avant 16H00 aux personnes retraitées ou non actives.
- après 16H00 et le WE pour les personnes en activités.

- Respect des horaires et accès au pas de tir:

Respecter les horaires, ne pas arriver avec plus de 5 minutes d'avance sur le pas de tir et anticiper son départ afin d'éviter au maximum les croisements de personnes et les discussions.

Pas d'accompagnement pendant les entraînements, excepté pour les mineurs et les personnes en situation de handicap.

- Respect des mesures sanitaires:

**Pour l'ouverture et la fermeture du cadenas et de la barrière rue Jean Jean Cornu, obligation de se laver les mains avec du gel hydroalcoolique avant et après.**

**Le cadenas sera nettoyé avec des lingettes désinfectantes au moins une fois par jour par le président du club.**

**Ces actions indispensables sont pour votre propre sécurité.**

## PRATIQUE DU TIR A L'ARC

Arrivez en tenue de sport et changez vous à votre domicile.

Respectez les distances minimum qui sont **d'un archer par cible et d'une cible sur deux.**

Aucun contact avec les autres archers.

Ne prêtez pas de matériel, utilisez votre propre blason et vos propres clous.  
Des basons et des clous sont à dispositions au domicile du président du club.

Pensez à vous hydratez et à remportez vos déchets à votre domicile.

Chaque archer du club ATAC intervenant sur le pas de tir du plateau s'engage à respecter scrupuleusement ces consignes.

L'objectifs est de préserver la santé de tout les membres de notre club.



Fait à Chenôve, le 05 juin 2020. Révision 2.  
Par le président du club ATAC  
Vincent CREUZET

Mise en application à partir du 08 juin 2020.